

JAUGEUR ADJOINT DE VOILE CANADA (JA)

Date d'entrée en vigueur : 1 février, 2023

Description

- **Joignez-vous à une équipe de bénévoles passionnés par la course à la voile.**
- Le statut de JAUGEUR ADJOINT (JA) est le premier des deux certificats que Voile Canada offre aux jaugeurs.
- Le JA est capable d'apporter du soutien au jaugeur en tant que membre de l'équipe du Comité de course de la régata.
- La certification est valide pour une période de quatre ans. Voir la politique 1 de SCGC.

Conditions

- Réussite de la formation des jaugeurs de Voile Canada d'une durée de 4 heures dispensée par un formateur spécialisé en gestion de course (FSGC) de Voile Canada.
- Le candidat accepte le code de conduite de Voile Canada.
- Fournir une photo de la Carte de conducteur d'embarcation de plaisance (CCEP) et du certificat restreint d'opérateur (maritime) (CRO {M}) à Voile Canada ou s'assurer que ce dernier en possède une copie dans ses dossiers. Une certification équivalente ou supérieure pourra être acceptée à la discrétion du SCGC.

Documents Justificatifs

- À déterminer

Certification

- La certification des JA est gérée par le formateur spécialisé en gestion de course de Voile Canada (FSGC), qui enregistrera le candidat auprès de son association provinciale de voile (APV) ou de Voile Canada.
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada. (Une annexe du Code de conduite de Voile Canada).



Renouvellement de la Certification

- Le renouvellement est accordé par l'APV après que le candidat ait fourni la preuve qu'il a œuvré à titre de jugeur adjoint lors d'au moins deux événements s'étant déroulés pendant la période de certification. Voir la politique 5 de SCGC.

À l'aide du formulaire de demande en ligne ou sur papier, soyez prêt à soumettre les renseignements suivants

- Le candidat ait fourni la preuve qu'il a œuvré à titre de jugeur adjoint lors d'au moins deux événements s'étant déroulés pendant la période de certification.
- La certification exige que le candidat s'inscrive et accepte le code de conduite de Voile Canada. (Une annexe du Code de conduite de Voile Canada).

Quel est le prochain niveau?

Si vous aimez le travail que vous accomplissez au sein de l'équipe de gestion de course, vous pourriez envisager de remplir différents rôles associés à la gestion de course, notamment à titre de jugeur ou d'officiel de course adjoint. Le jugeur de Voile Canada est formé pour installer les jauges à tous les niveaux de compétition, en utilisant des techniques avancées. L'officiel de course adjoint peut œuvrer à n'importe quel endroit sur le parcours et exercer différentes fonctions liées à la gestion de course. **Il est important de souligner que le candidat doit préalablement obtenir la certification d'officiel de course adjoint (OCA) avant de pouvoir obtenir la certification de jugeur (J).**

